

**Conseil scientifique de l'ED 540**  
**Relevé de décisions**  
**6 décembre 2018**

Présents : David Brunat, Pierre Caye, Arto Charpentier, Emmanuèle Cunningham-Sabot, Charlotte Guichard, Krisztina Hever-Joly, Isabelle Kalinowski, Emmanuel Mahé, Annabelle Milleville, Thierry Poibeau, Sophie Roux, Eleonora Sammarchi, Isidora Stojanovic

Excusés : Sophie Coeuré, Lucie Fabry, Daniel Petit, Estelle Oudot, Marc Porée, Jean Sanchez, Perrine Simon-Nahum, Sara Ziaee

Ordre du jour :

0. Rappel sur la composition et la fonction du Conseil scientifique
1. État des choses
2. Décision sur les modalités d'attribution des bourses de rédaction offertes par Translitterae
3. Nouvelles formations
4. Questions diverses

**0) Rappel des textes qui concernent le rôle du conseil scientifique**

Le Conseil scientifique de l'ED 540 réuni pour la première fois aujourd'hui est conforme au Règlement intérieur élaboré dans la période d'activité constituante de l'ED 540, lui-même conforme avec l'art. 9 de l'arrêté du 25 mai 2016. Il comprend 20 membres répartis de la manière suivante :

- ° La directrice de l'ED 540,
- ° Un premier groupe comprenant :
  - 9 représentants des unités de recherche de l'ED 540 en un sens un peu large. Avec la directrice de l'ED, ces derniers constituent le Vonseil pédagogique qui émet un avis quant aux inscriptions et réinscriptions des doctorants, propose l'attribution des contrats doctoraux, et contribue plus généralement aux différentes missions de l'ED 540.
  - 2 représentants des personnels administratifs.
- ° Un deuxième groupe comprenant :
  - 4 collègues d'autres établissements (y compris étrangers) et personnalités du monde socio-culturel (archives, musées, bibliothèques...) et socio-économique.
- ° Un troisième groupe comprenant :
  - 4 représentants des doctorants.

Sont invités permanents du Conseil scientifique, avec une voix seulement consultative :

- le secrétaire de l'ED 540,
- le directeur Lettres de l'ENS,
- le directeur du Collège doctoral de PSL,
- les éventuels suppléants des représentants des doctorants, qui auront une voix délibérative en l'absence des titulaires.

Les écoles doctorales sont accréditées pour 5 ans. En début d'accréditation, à l'exception des

représentants des doctorants, élus chaque année, les membres sont nommés par le Conseil scientifique de l'ENS, sur proposition du directeur de l'ED 540 et après consultation des directeurs des unités de recherche rattachées à l'ED 540.

Si un membre de l'un des deux premiers groupes n'est ni présent ni excusé pendant trois réunions consécutives, le directeur de l'ED 540 pourra demander à ce qu'il soit remplacé par un nouveau membre.

Les représentants des doctorants correspondant au troisième groupe sont élus chaque année par et parmi les doctorants inscrits à l'école doctorale.

Le Conseil scientifique de l'ED 540 se réunit au moins trois fois par an.

Les deux prochaines réunions du Conseil scientifique auront lieu les :

15 avril 2019, de 16.00 à 18.00

24 juin 2019, de 16.00 à 18.00.

Il peut de surcroît être réuni suite à la demande d'une moitié de ses membres, soit de 10 membres. Un ordre du jour est envoyé au moins 10 jours avant chaque réunion et un relevé des décisions de chaque réunion est diffusé grâce au site de l'ED 540.

Seuls les membres présents du Conseil scientifique de l'ED 540 ayant voix délibérative peuvent voter. Tout membre de ce Conseil scientifique peut demander un vote à bulletins secrets. En cas d'égalité des voix, le directeur de l'ED 540 a voix prépondérante.

Le Conseil scientifique fonctionne sur un principe de collégialité.

Depuis l'an dernier, des « missions » pour les membres du Conseil pédagogique ont été mises en place :

- Organisation des doctoriales (Perrine Simon-Nahum et les représentants des doctorants),
- Relations internationales (Isidora Stojanovic),
- Insertion dans la vie professionnelle autre qu'académique (Emmanuèle Cunningham-Sabot).

Deux nouvelles missions sont présentées :

- Charlotte Guichard et Thierry Poibeau prennent en charge une des formations dont on parlera plus avant,
- Pierre Caye assurera une mission de veille en ce qui concerne le CNRS.

D'autres missions pourront être confiées à d'autres membres du Conseil pédagogique.

Les deux prochaines réunions du Conseil pédagogique auront lieu les :

18 juin 2019, de 14.00 à 18.00 (examen des dossiers des candidats à une inscription et à un contrat doctoral)

24 juin 2019, de 09.00 à 16.00 (audition des candidats sélectionnés le 18 juin puis délibération pour la proposition des candidats bénéficiant d'un contrat doctoral).

## 1) État des choses

**Locaux** : les nouvelles salles du couloir de l'Espace Recherche Lettres, ainsi que l'Espace Doctorants, ont été ouverts aux doctorants. Les salles de l'Espace Recherche Lettres sont à partir de ce jour ouvertes à tous les étudiants en Lettres, et non aux seuls doctorants. L'Espace Doctorants est réservé aux doctorants et on y installera prochainement imprimante et ordinateurs.

Les représentants des doctorants ont demandé à ce que des casiers soient installés. Ils ne peuvent pas l'être dans les salles de l'Espace Recherche Lettres et l'Espace Doctorants est bien trop petit pour accueillir un nombre suffisant de casiers. Il faudra donc avancer sur ce point avec Annabelle Milleville, responsable de l'Espace Recherche Lettres.

**Secrétariat** : cette année l'activité du secrétariat est assurée par Drifa Fathi et Eleonora Sammarchi. L'année prochaine Drifa Fathi reprendra sur un temps de travail de 80% ; étant donné la très lourde charge de travail du début d'année, il faudra donc demander à la direction de l'ENS les 20 % restants, et voir s'il est possible de les regrouper sur les quatre premiers mois. [Mà] du 14 décembre 2018 : la direction a donné un CDD complet pour les quatre premiers mois de l'année académique 2019.]

**Budget** : PSL donne à l'ED 540 une subvention de 5000 euros chaque année. La subvention de l'ENS a constamment augmenté : 5000 euros pour finir l'année 2016 ; 10 000 euros en 2017 et 2018 ; 25 000 euros dont 10 000 fléchés « soutenance de thèse » pour 2019, autrement dit une augmentation de 5 000 euros, plus 10 000 fléchés.

Deux points sont discutés :

- Faut-il adresser une demande formelle à la direction de l'ENS pour une augmentation du budget, comme cela avait été envisagé lors du précédent Conseil pédagogique ? Le Conseil scientifique estime que non, étant donné l'augmentation actuelle du budget, les subventions Translitterae et les budgets / doctorants d'ED similaires.
- Comment répartir les 10 000 euros fléchés « soutenance de thèse » ?  
N.B. L'ED 540 ne prendra pas en charge les soutenances SACRe, en raison du budget spécifique des doctorants SACRe.  
2 options se présentent :
  - ou bien attribuer la même somme à chaque doctorant,
  - ou bien choisir d'aider seulement les soutenances plus coûteuses, par exemple quand des collègues de l'étranger sont invités.Le CS décide d'attribuer la même somme à chaque doctorant en redirigeant l'argent sur la ligne budgétaire de son unité d'appartenance une fois que la date de soutenance est fixée. Il remarque que l'objectif doit être que l'ED 540 puisse financer au moins un trajet et un séjour d'un membre du jury étranger (= 600 euros min.) et se propose de faire le point à la rentrée prochaine quant à l'utilisation de ces 10 000 euros.

**Relations internationales** : il est décidé, suite aux réunions précédentes, d'adresser au directeur de l'ENS, à la directrice du collège doctoral de PSL et au président de PSL le texte suivant :

« Après en avoir discuté et délibéré lors de plusieurs réunions, le Conseil scientifique de l'ED 540 réuni ce jeudi 06 décembre constate qu'il n'est pas en mesure d'offrir aux doctorants de l'ED 540 une offre cohérente en matière d'échanges internationaux. D'un côté, les conventions passées par l'ENS sont réservées aux élèves et aux étudiants de l'ENS, y compris lorsque nos

partenaires étrangers souhaitent recevoir des doctorants. De l'autre côté, les conventions passées par PSL ne comportent aucun volet financier et ne permettent pas, en pratique, aux doctorants, de partir. La direction de l'ED 540 aide autant que le permet son budget les doctorants pour des missions ponctuelles (colloques, missions de courte durée en archives, etc.), mais cela est insuffisant. Le Conseil scientifique de l'ED 540 demande donc à la direction de l'ENS, au collège doctoral de PSL et à la direction de PSL de se saisir du problème et de l'aider à trouver des solutions concrètes. »

**Motion sur l'augmentation des droits d'inscription pour les étrangers non-européens :** après avoir analysé l'annonce par le Premier Ministre d'une augmentation substantielle des droits d'inscription des doctorants étrangers non-européens, le Conseil scientifique de l'ED 540 prend connaissance de la motion votée par le Conseil d'administration de l'ENS : il estime n'avoir rien à ajouter à cette motion.

## **2) Décision sur les modalités d'attribution des bourses de rédaction offertes par Translitterae**

2 options se présentent :

- soit attribuer 2 bourses de 10 mois chacune (cumulable avec un CDD mais ne donnant pas droit aux cotisations retraite, maladie, chômage, etc.).
- soit attribuer 2 CDD de 6 mois, transformable en un CDD à mi-temps sur un an.

Après discussion, le Conseil scientifique de l'ED 540 se prononce à faveur de la mise en place de 2 CDD avec le choix individuel sur le temps de travail (temps plein sur 6 mois ou mi-temps sur un an).

## **3) Formations**

Un stage d'« Academic Writing » sera organisé au printemps 2019 grâce à un financement Translitterae. Cela répond à une demande des doctorants.

N.B. Une formation similaire sera également proposée par Translitterae, destinée spécialement aux doctorants d'origine chinoise, mais ouverte aussi à tous les autres.

Deux autres formations seront mises en place :

- une formation concernant les « soft skills » des enseignants-chercheurs : comment organiser un colloque, rédiger un projet de recherche, candidater à un post-doc/poste de MCF/CNRS, publier dans une revue internationale, monter un budget, etc. Cette formation pourrait avoir le format de deux demi-journées pour la rentrée 2019. Charlotte Guichard et Thierry Poibeau se proposent pour l'organisation de cette formation ; ils feront des propositions lors d'un prochain Conseil scientifique.
- une formation à l'éthique de la recherche scientifique : l'arrêté sur le doctorat prévoit que chaque doctorant suive une formation à l'éthique de la recherche scientifique. Suite à la multiplication des appels officiels à l'intégrité scientifique, il serait éventuellement pertinent d'entendre « éthique de la recherche » au sens large en y incluant des questions de politique des sciences. Un budget pourrait être consacré à cette formation. Il y a là un appel à bonnes volontés.

N.B. Dans le groupe Humanités Numériques, il existe une formation à l'éthique dans le domaine des humanités numériques.

## 5) Questions diverses

- L'arrêté sur le doctorat, art. 18 stipule que la composition du jury « doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes ». Il est décidé que la directrice de l'ED 540 préviendra dans un prochain courrier les directeurs d'unité et de thèse que, dans ces conditions et assistée de son conseil, elle se réserve le droit de ne pas entériner des jurys qui ne tiendraient absolument aucun compte de cette disposition.
- Le Plan de formation qui a été mis en place cherche, non pas à imposer des contraintes aux doctorants, mais à valoriser ce qu'ils font. Plusieurs questions sont posées (à partir de quelle années ce Plan est-il obligatoire ? qui valide quelles formations ? dans quelles conditions y a-t-il des dispenses ?). La directrice de l'ED 540 explicitera dans un prochain courrier adressé aux directeurs d'unité et de thèse ce qui n'est pas suffisamment explicite dans le document « Plan de formation ». Il est décidé qu'il sera demandé chaque année au doctorant de faire le point par rapport aux formations jusque là suivies.
- CSI : le directeur de recherche n'assiste pas aux réunions du CSI. Les membres du CSI pourront faire partie du jury de thèse.
- Les projets avec l'école d'Architecture de Paris Val de Seine, qui devraient sans doute aboutir à des conventionnements, seront examinés lors d'un prochain conseil.